**CIDP**

Le code d’identification de dossier personnel (CIDP) est un numéro unique qui vous est attribué et que vous conserverez pendant toute votre carrière au sein du gouvernement du Canada. Vous avez besoin de votre CIDP pour accéder la plupart des systèmes du gouvernement fédéral.

Si vous ne connaissez pas votre CIDP, il suffit d’envoyer un courriel à l’adresse Compensation-Remuneration@tribunal.gc.ca et un conseiller sera ravi de vous aider.

**maCLÉ**

maCLÉ (aussi appelée clé ICP, certificat d’ICP, profil Entrust ou certificat basé sur l’identité) est une preuve d’identité électronique sécurisée nécessaire pour accéder aux applications du gouvernement du Canada, tel que :

* l’accès à distance protégé
* les applications Web de la rémunération (y compris Phénix et MaPayeGC)
* les applications du SCT (y compris mesEmployés et Gestion du rendement de la fonction publique)
* MesRHGC

Le personnel du secrétariat et les membres du Tribunal de la sécurité sociale doivent créer un ticket avec le [Bureau de services national](http://srmis-sigdi-iagent.prv/fr) pour de l’aide avec maCLÉ.

**Pour tous les autres membres du personnel du SCDATA et membres des tribunaux :**

* **Si vous êtes nouveau à la fonction publique fédérale** vous pouvez obtenir une maCLÉ en suivant les instructions données sur le site Web libre-service [Enregistrement et administration des justificatifs en ligne](https://eajl-orca.securise-secure.gc.ca/O/vw/bienvenue-welcome-fra.pub) de Service partagé Canada.
* **Si vous avez été muté d’un autre ministère** et n’avez pas de copie de votre dossier maCLÉ (extension de fichier .epf) ou si vous avez perdu votre dossier maCLÉ, vous pouvez la récupérer en fournissant les renseignements nécessaires à la page [Perte de maCLÉ](https://eajl-orca.securise-secure.gc.ca/O/rc/recuperermacle-recovermykey-fra.pub?ntr=lst). Si vous ne réussissez pas à récupérer votre maCLÉ,veuillez communiquer avec le Bureau de services de TI, à l’adresse IT-TI@tribunal.gc.ca.